

BP

LE BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

OBJECTIF :

Le titulaire du **BP Coiffure** est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux, etc. Il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

PRÉ-REQUIS :

Être titulaire du CAP Coiffure

DUREE :

840 heures réparties sur 2 ans. (parcours classique)

MODALITES DE FINANCEMENT :

Prise en charge par OPCO ou nous consulter.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Enseignants avec une expérience au quotidien des questions relatives à la filière «Coiffure» titulaires d'une formation pédagogique adaptée.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Mise en situation professionnelle sur les plateaux techniques équipés,
- Apport théorique avec les supports pédagogiques adéquats,
- Retour d'expérience d'entreprise dans le cadre de la pédagogie de l'alternance,
- Visites en entreprise.

MODALITES D'EVALUATION :

En cours de formation : évaluation des acquis en continu, entretiens individuels d'accompagnement, bilans, attestation de formation.

MODALITES DE CERTIFICATION :

Selon référentiel de certification du diplôme de niveau IV «BP COIFFURE» - Ministère de l'Education Nationale :

- Examen ponctuel

PERSPECTIVES :

- Chef d'entreprise
- Manager
- Chef de bac
- Coiffeur
- Animateur ou responsable technique
- Conseiller professionnel

TYPES D'ENTREPRISES :

- Salons de coiffure
- Etablissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée
- Milieux du spectacle, de la mode
- Entreprise de production et de distribution de produits capillaires

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Avoir trouvé un employeur souhaitant établir un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.
- Avoir plus de 15 ans et moins de 30 ans ou avoir une reconnaissance travailleur handicapé pour un contrat d'apprentissage.
- Autre dispositif et formation continue, nous contacter.



RYTHME DE L'ALTERNANCE

L'alternance est d'une semaine par mois
soit 12 semaines de cours par an.

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS AU CFA

82,5%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DU CFA

85%



CONTENUS DE FORMATION (par semaine)

Pratique professionnelle **8 h**

Technologies et méthodes **8 h**

Enseignements scientifiques appliqués **4 h**

Cadre organisationnel et réglementé
de l'activité **3 h**

Gestion de l'entreprise **4 h**

Arts appliqués à la profession **3 h**

Ouverture sur le monde **5 h**

Ces heures restent prévisionnelles.
En alternance, 24 semaines de cours
réparties sur 2 ans.